

Les OS se sont réunies ce matin mardi 21 avril en audio-conférence avec l'équipe de direction afin de faire un nouveau point d'étape.

1° Situation en Charente

Toujours pas de cas de collègues atteints par le CoVid-19.

Plus aucun collègue en « quatorzaine » (arrêt de travail). Le dernier, présentant une suspicion a théoriquement repris le travail aujourd'hui.

2° Restauration

L'annonce que j'ai faite la semaine dernière a pris du plomb dans l'aile suite à la parution de la note départementale.

En effet, je vous indiquais jeudi dernier que nous serions remboursés des frais de repas sans avoir à fournir de justificatifs. Il apparaît une incompréhension entre ce qui a été dit à l'audio et ce que j'ai compris, la direction a également reconnu une possible explication peu claire... Bref, Mea Culpa.

Je reprends donc les termes de la note, clarifiée aujourd'hui en audio :

– Seules les personnes n'ayant plus accès aux restaurants administratifs peuvent prétendre au remboursement des frais de repas, lorsqu'ils sont en « présentiel » bien évidemment.

– Pour les personnes concernées, il y aura 2 périodes avec des démarches distinctes pour le remboursement.

- Pour la période allant du 16 mars au 17 avril, les demandes de remboursements devront être accompagnées d'une attestation sur l'honneur signée par le chef de service. Attention, c'est à chaque agent de remplir cette attestation et de la faire signer par son chef de service.
- Pour la période allant du 20 avril à une date non définie pour l'instant : les frais devront être justifiés. Une très grande souplesse sera appliquée sur les demandes de justificatifs. Des tickets de caisse de supermarché mentionnant entre autres l'achat de denrées alimentaires seront par exemple suffisants.

Vous pouvez d'ores et déjà demander le remboursement dans FDD pour la première période (Ordre de mission et États de Frais)

Afin de ne pas engorger le CSBud (qui s'occupe des remboursements de frais), il est demandé de faire des demandes de remboursement hebdomadaires pour la seconde période.

3 ° Hygiène, organisation et matériel

Une deuxième livraison de masques est arrivée : 2 000 dont environ 700 ont été redirigés vers la DDCSPP et les collègues de la CID.

Une dotation supplémentaire de 500 masques est dans les tuyaux.

Il va être demandé aux chefs de service un état de la consommation des masques. Le but est de stocker ceux dont les services n'ont pas besoin en vue de potentielles mesures d'après-confinement.

Leur utilisation est toujours la même : à destination des agents en contact avec des personnes extérieures (courrier, vaguelestres, BIL, etc.)

4° Congés, ARTT

Depuis la parution de l'ordonnance inique, pas d'informations complémentaires. Les directions sont en attente de la déclinaison DGFIP.

J'ai rappelé, insisté lourdement, sur le caractère injuste de cette ordonnance et sur le symbole délétère qu'elle envoie.

Il m'a été expliqué que ces mesures ont été prises pour s'aligner sur ce qu'il se passe dans le privé suite à la promulgation de l'état d'urgence sanitaire.

Je n'ai pas caché ma sidération et rappelé que ce n'est pas en nivelant tout le monde par le bas que les choses vont mieux.

Je suis en colère, nos représentants nationaux sont en colère, et votre colère est légitime.

Nous n'allons rien lâcher sur ce sujet.

6° Accueil des contrôleurs et inspecteurs stagiaires

La direction m'a réaffirmé son intention de contacter les collègues stagiaires via les services sociaux.

Il faut se rendre compte de l'incompétence de l'ENFIP à ce sujet : par exemple, ils offrent gracieusement 1 semaine aux contrôleurs stagiaires pour libérer leur logement, en trouver un autre sur leur lieu d'affectation et organiser leur déménagement alors que personne ne sait comment cela va se passer à compter du 11 mai !

7° Campagne IR :

Peu d'infos supplémentaires suite à l'audio de jeudi dernier.

Une conférence de presse locale (en audio) est prévue jeudi. Il sera notamment fortement rappelé l'absence d'accueil physique, au moins jusqu'au 11 mai et les différents canaux de communication.

Les casques audio ont été commandés vendredi et devraient arriver au mieux jeudi, mais les délais de livraison en ce moment...

8° PCA

Comme annoncé dans mon dernier compte-rendu, le PCA a été auto-réévalué par la direction.

Le pourcentage d'agents affectés sur des missions prioritaires passe donc de 35 % à 41 % (présentiels + télétravailleurs)

Le pourcentage de présentiel dans les SIP était hier de 40 %, à pondérer en fonction de la taille des SIP.

Par exemple, le SIP de Soyaux affichait un taux inférieur à 30 %.

Je rappelle que le taux de présentiel doit être actualisé en fonction de la charge de travail. Je compte sur vous pour nous alerter si des « abus » sont constatés !

9° Dialogue social

Comme vous le constatez, nous abordons beaucoup de sujets lors de ces audio-conférences, même si elles n'ont pas la valeur d'instances formelles.

Ainsi, la direction propose :

- La tenue d'un CHSCT le 14 mai afin notamment d'organiser l'après 11 mai, un point sur la situation sanitaire, le bilan du budget 2019 et l'exécution de celui de 2020, l'organisation de la campagne IR et une demande de financement de certaines dépenses liées au CoVid-19...
- La tenue d'un CTL le 26 mai afin d'évoquer la formation professionnelle, la présentation du budget 2020, la reprise d'activité (liste non exhaustive).
- Au sujet des mutations locales, tout est subordonné à la parution des mouvements nationaux. La date de parution de ceux-ci a été repoussée et n'est à ce jour toujours pas connue.

C'est tout pour aujourd'hui. Prochaine audio en milieu de semaine prochaine. J'ai plus que jamais besoin de vos remontées de terrain, de vos questionnements, de vos remarques. Alors n'hésitez pas à contacter notre syndicat !

Surtout prenez-soin de vous et vos proches.

Votre reporter de terrain,
François